

Dépenses d'élection

Le bill limite à 29 jours avant la date des élections la durée de la publicité et à 6½ heures le temps d'antenne. Ce temps est partagé entre les divers partis, cela par l'intermédiaire du CRTC et des représentants des divers partis. Il y a une autre subvention publique en ce sens que la moitié de ce temps est payé au moyen des deniers publics.

Le bill prévoit également que les tarifs demandés seront les tarifs minimums en vigueur et non pas les tarifs majorés qu'ont dû payer un bon nombre d'entre nous qui ont acheté du temps d'antenne à la télévision ou à la radio au cours de leur campagne électorale. Il me semble que cette disposition qui abrège la période de publicité est une très bonne chose. Au-delà de 29 jours, la durée de la campagne dépasse toutes les limites raisonnables, du moins du point de vue du public. Par contre les 6½ heures de temps d'antenne recommandées pour la télévision et qui donnent environ 13 minutes par jour ne semblent pas suffisantes. Bien entendu, quand la plus forte portion est concentrée durant les derniers jours, je suis certain que la plupart des Canadiens seront disposés à écouter.

● (2040)

Le dégrèvement pour les dons représente une contribution importante du Trésor public à cause de la perte de revenus que ce dernier doit subir. Cependant, le fait d'accorder une déduction d'impôt confèrera une certaine respectabilité à leur don et emportera l'adhésion du public et cela servira à encourager les dons que les partis politiques souhaitent tant obtenir. La commission Barbeau a proposé d'élargir la base pour accroître le nombre des petits contributeurs et le dégrèvement a été conçu à cet effet; il favorise le petit donateur.

Les propositions du bill C-203, monsieur l'Orateur, constituent la réforme la plus importante à l'égard des dépenses électorales qu'aient connues le Canada. Elles reprennent la plupart des recommandations du rapport de la commission Barbeau et du comité spécial de la Chambre des communes; calment bien des inquiétudes que le comité et les Canadiens en général avaient manifesté; imposent une limite aux dépenses des candidats et des partis; abrègent la campagne de publicité par le truchement des media; empêchent l'extorsion que pratiquent les stations de télévision et de radio dans les prix qu'elles demandent aux candidats pour leur publicité; aident les candidats qui reçoivent 20 p. 100 des suffrages exprimés aux élections; mettent à la disposition des partis des fonds publics pour la publicité à la radio et à la télévision; prévoient les divulgations des dons de plus de \$100 versés aux partis et aux candidats; et enfin, par des stimulants fiscaux, encouragent les dons aux partis politiques. A mon avis, le projet de loi enlève le voile du secret qui recouvrait le financement des partis; celui-ci désormais étalé au grand jour, offrira moins d'attrait et moins d'intérêt.

Je suis heureux d'appuyer le projet de loi, monsieur l'Orateur, et de voir que tous les partis représentés à la Chambre en font autant. J'espère que la Chambre l'adoptera après l'étude approfondie du comité permanent.

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, comme d'autres députés, j'accueille avec satisfaction le projet de loi dont nous sommes saisis et j'approuve certes ses principes fondamentaux. Il comporte, je crois, certaines lacunes qu'ont signalées des députés qui m'ont procédé et dont d'autres parleront ce soir. La Chambre a claire-

[M. Foster.]

ment l'intention de renvoyer rapidement la mesure au comité, en vue de lui faire subir un examen consciencieux et détaillé, afin qu'il soit amélioré quand il reviendra à la Chambre.

Je suis heureux aussi de constater l'intérêt que le président du Conseil privé (M. MacEachen) manifeste à l'égard des modifications. Je suis disposé à dissimuler le fait qu'il ne peut faire autrement dans cette législature de minorités. C'est une caractéristique géniale du président du Conseil privé que de se montrer obligeant quand il ne peut faire autrement. Je présume qu'en manifestant un certain intérêt à l'égard des modifications, il cherche à justifier au préalable la rédaction de cette mesure. Elle comporte tant d'échappatoires et d'équivoques qu'on est presque tenté de croire que le cabinet a renoncé aux services des légistes de la Couronne et l'a lui-même rédigée. Le bill devrait être beaucoup plus rigoureux et il faudra lui apporter des amendements, ce qui sera fait au cours de l'étude en comité.

Il est important de noter que nous n'étudierons plus cette question; c'est la seule fois que nous aurons eu à étudier la question des dépenses d'élection et des abus qui y sont rattachés. Au comité, nous devons donc nous assurer de produire le meilleur bill possible, de l'étudier et de le renvoyer à la Chambre à temps pour qu'il entre en vigueur avant les prochaines élections générales.

Bien que j'accueille favorablement ce bill, je ne prise guère l'atmosphère qui l'a amené jusqu'ici. Ce n'est pas l'atmosphère de Watergate, considération sans importance—du moins aux yeux de mon parti. Nous avons proclamé la nécessité d'une amélioration et d'une réforme dans ce domaine bien avant Watergate et nous avons bel et bien dit que cette réforme s'imposait de toute urgence. L'atmosphère dont je parle est faite de cynisme et de méfiance, et ce sont des porte-parole du Nouveau parti démocratique qui l'ont répandue par esprit de parti, au mépris du respect de la vie publique au Canada. En fait, monsieur l'Orateur, si quelque rapprochement avec Watergate est approprié, c'est celui qui existe entre l'immoralité apparente des conseillers qui croyaient que tous les moyens justifiaient la fin de faire réélire le président, et l'amoralisme des travailleurs politiques du NPD qui ont volontairement, patiemment et sans preuve, cherché à créer le mythe du contrôle du processus politique par les sociétés, renforçant ainsi le cynisme et la méfiance du public.

Le député de York-Sud (M. Lewis) est revenu à la charge encore aujourd'hui, faisant de sombres insinuations sans preuve comme d'habitude. Je n'ai pas l'intention de m'étendre plus longtemps sur ce sujet, sauf pour dire que nous parlons actuellement d'honnêteté dans le système politique, et s'il est malhonnête pour un homme politique de se laisser acheter—et nous sommes tous d'accord sur ce point—il est également contre tout principe d'honnêteté de suggérer que ses adversaires se sont laissés acheter inconsciemment ou autrement, lorsque l'on sait que tel n'est pas le cas.

Cette atmosphère de cynisme est déplorable non seulement parce qu'elle détruit le respect pour le système et le processus politique, mais aussi parce que cette question artificieuse de l'influence des sociétés ou des syndicats a détourné l'attention de la question beaucoup plus grave de l'abus qui fait un parti au pouvoir, par esprit de parti, du pouvoir ministériel.